

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 162

présenté par
M. Didier Paris

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 182, après le mot :

« élu »

insérer les mots :

« , au scrutin uninominal majoritaire à deux tours ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 184, procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'alinéa 3 de l'article 9 du projet de loi organique.